



Le calvaire du Coluche arménien

JUSTICE

Vardan Petrosyan, humoriste franco-arménien, est détenu en Arménie après un accident de la route meurtrier. Son épouse dénonce un scandale.

PROPOS RECUEILLIS PAR ÉLISABETH FLEURY



Vardan Petrosyan a reçu le soutien de plus de 20 000 personnes, dont de nombreux artistes français. (DR.)

Actrice, metteur en scène et directrice d'acteurs, Ani a épousé Vardan Petrosyan il y a vingt ans. Le 20 octobre dernier, alors qu'il rentre seul à Erevan (Arménie) pour y préparer un spectacle, cet artiste franco-arménien de 55 ans percute une voiture dont deux occupants sont tués sur le coup. Alors qu'une expertise établit qu'il n'a commis aucune faute dans ce drame, il est accusé d'homicide involontaire et maintenu en détention provisoire depuis. Son procès, qui a débuté il y a trois semaines, s'annonce interminable.

Surnommé le Coluche arménien pour l'humour corrosif de ses sketches, Vardan irrite les autorités arméniennes mais bénéficie d'un fort soutien populaire dans son pays d'origine. Les appels en sa faveur, signés par des milliers de personnes en Arménie comme en France, n'ont pour l'instant rien changé. Bien que très affaibli et en dépit des demandes de remise en liberté déposées par ses avocats arméniens – **M^e Baghdasarian** – et français – **M^{es} Dosé et Daoud** –, l'artiste est toujours incarcéré. Le 12 mai prochain, François Hollande se rend pour la première fois en visite d'État en Arménie. L'occasion, pour l'épouse de Vardan Petrosyan, de lancer un appel à l'aide au chef de l'État français.

Comment se déroule le procès de votre époux ?

ANI PETROSYAN. Ce qui se passe en Arménie est un énorme scandale, une monstrueuse parodie de justice. Pour cet accident de la route, l'accusation a constitué un dossier de 1 000 pages qui repose sur une expertise bidon. Non seulement elle est truffée de données falsifiées, mais un de ses signataires n'existe même pas ! Ce document est nul. Mes avocats réclament une nouvelle expertise. Or, il ne se passe rien. Le 25 avril, lors de la dernière audience, le juge a repoussé nos demandes et interrompu la lecture du dossier à la page 19. Combien d'années faudra-t-il pour en arriver à bout ? Pendant ce temps-là, alors qu'il est gravement malade, mon

époux est emprisonné. Sa détention aurait dû prendre fin le 6 mars. Elle est prolongée, arbitrairement, sans aucun motif légal...

Comment expliquez-vous ce qui lui arrive ?

Je ne me l'explique pas. Depuis l'accident de Vardan, ce même tribunal, ces mêmes magistrats ont eu à juger de nombreux accidents de la route mortels : aucun n'a donné lieu à une détention provisoire. Le sort fait à mon mari est d'autant plus inacceptable que Vardan n'est absolument pour rien dans ce drame. La voiture dans laquelle se trouvaient les deux victimes effectuait une marche arrière de nuit, sans feux arrière, à six sans ceinture de sécurité, sur la bretelle d'autoroute où Vardan s'était engagé. Il lui était impossible de l'éviter.

Pourquoi la justice lui ferait-elle un sort particulier ?

En Arménie, mon mari est un des très rares artistes à oser dénoncer l'ordre établi. Dans ses spectacles, il tourne les puissants en ridicule et se bat pour la liberté, la justice, la démocratie. On le surnomme le Coluche arménien. Il le paie très cher aujourd'hui. Au lieu de juger un accident, on essaie de discréditer un homme, de le faire taire.

Le 12 mai, François Hollande se rend en Arménie pour la première fois. Qu'en attendez-vous ?

C'est pour nous un immense espoir. Il est impératif que François Hollande, à cette occasion, intervienne en faveur de mon époux. L'ambassade, le ministère des Affaires étrangères ainsi que le ministère de la Justice ont déjà été informés de sa situation, il faut que le chef d'Etat s'en mêle. Vardan est un citoyen franco-arménien. Le président Hollande se doit de protéger les droits fondamentaux de cet artiste français.

Vardan bénéficie-t-il d'un soutien de son public ?

Ses spectacles, qu'il monte seul de A à Z, sont toujours joués à guichets fermés. Les gens aiment profondément Vardan et il le leur rend bien. Juste après l'accident, en Arménie, une pétition a recueilli 11 000 signatures en sa faveur. En France, où il a notamment travaillé avec Robert Hossein, 10 000 personnes, parmi lesquelles Alain Delon, Marina Vlady ou encore Jacques Weber, Francis Huster, Robert Guédiguian, ont signé une pétition de soutien.

En attendant, son procès continue...

Oui. A raison d'une audience de quatre heures chaque vendredi, j'ignore combien de temps cela va durer. Tout est filmé, le public peut prendre les images qu'il veut, le procès ressemble à une sorte de télé-réalité. Mais la peine encourue est bien réelle : s'il est reconnu coupable d'homicide involontaire, Vardan risque entre quatre et dix ans de prison. C'est totalement aberrant car, je le répète, il est une victime. Il n'avait pas bu, n'avait pas fumé, n'était pas en excès de vitesse. Il n'a pas pu éviter cette voiture et a bien failli, dans cet accident, perdre la vie lui aussi. ▲